

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-quatre le vingt juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel LEFEUVRE, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, M Yann JOUAN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Hervé JOSSELIN, Mme Élise LEROY.

Secrétaire de séance : M. Yves BRUNET.

Délibération 1 LOTISSEMENT « LE CLOS GRASSET » : DEVIS SRTP

Monsieur le Maire indique aux conseillers qu'un devis pour l'écoulement des eaux pluviales au niveau du bassin de rétention du lotissement « Le Clos Grasset » est fourni.

Il comprend la création d'un fossé, le terrassement et l'évacuation des déblais, le reprofilage des abords, la réalisation d'une tranchée, la fourniture et la pose de canalisation D250, la remise en état et le confortement de talus.

Le montant s'élève à la somme de 6 650.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte le devis proposé par Monsieur le Maire pour le montant indiqué ci-dessus.

Délibération 2 EXTENSION DE LA GARDERIE : AVENANT

Monsieur le Maire annonce qu'un avenant pour l'entreprise BIDAULT doit être validé concernant les travaux du lot 6 cloisons sèches-isolations-plafonds.

Le présent avenant a pour objet les travaux modificatifs :

Abandon de l'isolation du rampant par soufflage de ouate de cellulose, soit, une moins-value de 3 344.00 € HT. Fourniture et pose d'un écran PF1/2 heure par plaque de plâtre type BA15 PLACOFLAM soit une plus-value de 1 672.00 € HT.

La différence est d'une moins-value de 1 672.00 € HT.

Le marché sera modifié ainsi : il s'élève à 24 980.00 € HT et passe à la somme de 23 308.00 € HT.

Les conseillers valident cet avenant du lot 6 de l'entreprise BIDAULT.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 JUIN 2024**

**Délibération 3 SITE DES AULNAYS : VAISSELLES, ARMOIRES,
PERCOLATEUR**

La société KERFROID a fourni plusieurs devis pour :

deux chariot service 2 PLX-80X50 pour un montant de 514.56 € HT.

Une armoire inox 2 portes pour le rangement de la vaisselle avec l'installation et la mise en service pour un montant de 2 044.82 € HT.

Un percolateur west-bend 100 tasses 16 litres 220V 1640 W pour un montant de 252.89 € HT.

Pour la vaisselle, tous les devis ne sont pas arrivés. Le dossier sera revu ultérieurement

Les conseillers acceptent les devis proposés comme indiqué ci-dessus pour l'aménagement du site des Aulnays et reverront le dossier pour la vaisselle ultérieurement.

Délibération 4 CIMENTIERE

Monsieur le Maire relate l'incident rencontré dans le cimetière. Les pompes funèbres ont présenté une facture de 1 428.00 € TTC en rejetant l'intégralité de la responsabilité sur la commune.

Étant donné que la famille a plusieurs concessions dans le cimetière à son nom, et que les pompes funèbres avaient la procuration pour désigner la bonne concession ;

Monsieur le Maire a sollicité que les torts soient partagés les pompes funèbres ont accepté et la facture due est maintenant de 700.00 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité accepte la prise en charge de cette facture.

Délibération 5 DÉBROUSSAILLEUSE

La débroussailleuse de l'atelier municipal a besoin d'être changée.

Un devis de RM MOTOCULTURE est reçu et propose deux machines :

- UNE DÉBROUSSAILLEUSE HUSQVARNA DE TYPE 525 RJX avec un moteur 25.4 cc, 1.0 Kw, démarrage facile, système anti-vibration, poignée, poids 4.5 KG. Le prix est de 395.00 € HT.
- UNE DÉBROUSSAILLEUSE ÉCHO SRM 301 TESL avec un moteur 28.1 cc, 0.93 Kw, poids 6.0 KG, démarrage facile, poignée circulaire, allumage électronique et tête nylon semi-automatique. Le prix est de 405.00 € HT.

Les conseillers municipaux décident de choisir la débroussailleuse Husqvarna au montant de 395.00 € HT.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 JUIN 2024**

**Délibération 6 ADS-ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT
SANITAIRE**

Cette association intervient sur notre commune auprès des personnes âgées, en situation de handicap ou de difficultés sociales.

Elle sollicite l'aide de la commune pour le versement d'une cotisation, fixée à 0.35 € par habitant.

La commune a un nombre d'habitant de 1218.

La cotisation s'élève à 426.30 € pour l'année 2024.

Les conseillers valident cette demande.

Délibération 7 MATÉRIEL INFORMATIQUE ÉCOLE

Monsieur Yves BRUNET a été sollicité par les instituteurs pour du matériel informatique.

Un ordinateur a été remis à niveau avec une barrette mémoire intégral 8 Go DDR4 SoDIMM et une carte SSD samsung 870 evo 500 Go pour un montant de 104.60 € HT. L'installation est de 105.00 € HT.

Un devis pour 2 visualiseurs de documents Optoma DC460 pour l'école pour un montant de 978.78 € HT. La main d'œuvre horaire bureautique et les frais de déplacement s'élèvent à 118.00 € HT.

le Conseil Municipal, après délibération décide d'accepter l'achat de ce matériel.

Délibération 8

VÉRIFICATION ÉLECTRIQUE DU SITE DES AULNAYS

DEKRA est la société qui fait la maintenance électrique et gaz des bâtiments communaux.

Le site des Aulnays est maintenant rénové et doit être contrôlé annuellement pour l'électricité et le gaz.

Un contrat est proposé pour :

► vérification initiale des installations électriques permanentes basse tension effectuée dans le cadre des articles R4226-14 et R4226-15 du CdT.

► vérification périodique des installations électriques permanentes basse tension effectuée dans le cadre des articles R4226-16 et R4226-17 du CdT.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 JUIN 2024**

► vérification des installations électriques et d'éclairage d'un ERP de 5eme catégorie (Hors champ d'accréditation COFRAC).

► installations aux gaz combustibles-vérification périodique effectuée par un technicien compétent dans un ERP

► installation de cuisson. Vérification périodique effectuée par un technicien compétent dans un ERP.

Le montant sera pour les vérifications électriques de 95 € HT /an et de 47.50 € HT/ an pour les vérifications du gaz.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité de prendre ce contrat DEKRA pour les vérifications du site des Aulnays.

Délibération 9 **COMPTE FINANCIER UNIQUE**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024 précise que les collectivités territoriales doivent adopter un compte financier unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Il n'y a plus à produire de compte administratif, le CFU est confectionné par le Service de Gestion Comptable (SGC), il n'y a qu'à apporter des fichiers pour les annexes.

La commune de Bourseul remplit les prérequis qui sont les suivants :

Avoir adopté la nomenclature M57.

Et être dématérialisé pour envoyer les documents budgétaires au format XML.

Monsieur le Maire propose d'adopter le CFU dès cette année, c'est-à-dire CFU à valider en 2025.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire comme indiqué ci-dessus.

Délibération 10 **FERMETURE DU BUDGET LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

Le Budget lotissement « La Louvelais » est terminé, toutes les écritures sont passées (terrains vendus et travaux entièrement réalisés) depuis décembre 2023.

Il reste la voirie définitive qui sera réalisée ultérieurement en attendant que les dernières maisons soient terminées. Le paiement de celle-ci sera effectué via le budget commune.

Il peut être clos à la date du 31/12/2023.

Les conseillers acceptent la fermeture du budget du lotissement « La Louvelais » au 31/12/2023.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 JUIN 2024**

Délibération 11 RYTHMES SCOLAIRES ANNÉE 2024-2025

Le choix des rythmes scolaires est à renouveler cette année.

La commune souhaite maintenir le fonctionnement qui est le sien actuellement, à savoir 8 demi-journées réparties sur quatre jours tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis 9h-12h et 13h30-16h30.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité approuve le choix de la semaine à 4 jours pour la rentrée scolaire 2024-2025.

Délibération 12 RÉGULARISATION DE TERRAIN

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un bornage a été réalisé au 5 la tremblais, propriété de Madame LAISNÉ Lydie. Il explique aux conseillers qu'il y a quelques mètres carrés d'écart entre le plan cadastral et la réalité du terrain. Il propose de faire correspondre le bornage à la réalité du terrain et de régulariser la situation en cédant à Madame LAISNÉ le terrain qui se trouve dans sa propriété gratuitement. Les frais liés à cette régularisation seront à la charge de Madame LAISNÉ.

Les conseillers acceptent de régulariser ce dossier tel que demandé par Monsieur le Maire et l'autorisent à signer les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

ÉCOLE

Le conseil d'école du 18/06/2024 s'est bien passé. Pour la rentrée prochaine, il y aura 144 enfants en septembre et 2 enfants feront leur rentrée scolaire en janvier 2025 (une réorganisation du personnel de l'école est envisagée).

Les professeurs des écoles réclament une maintenance informatique pour le matériel de l'école. La municipalité ne pense pas que ce soit nécessaire. Les professeurs des écoles félicitent la commune pour l'organisation de la porte ouverte de l'école qui s'est déroulée le 13 avril 2024.

Il n'y a plus d'association pour l'école depuis la dissolution de l'Amicale Laïque.

PERSONNEL COMMUNAL

Mme DOREL Isabelle est décédée le 3 juin 2024. Les documents nécessaires sont en cours de traitement.

M JOUAN Fabien a prolongé sa demande de disponibilité pour une période de 48 mois à partir du 11/09/2024 soit jusqu'au 11/09/2028.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 JUIN 2024**

M TRANCHANT Dylan a envoyé un courrier dans lequel il souhaite arrêter sa disponibilité et veut démissionner. Monsieur le Maire souhaite le rencontrer avant de répondre à sa demande.

Mme BRIEND Madeleine est en retraite depuis le 1er juin 2024.

Mme MARCINKOWSKI Jolanta va être stagiairisée pour reprendre la place de Mme BRIEND Madeleine.

M LETRECHER Serge va obtenir un contrat en CDD jusqu'au 11/09/2025.

TRANSPORT SCOLAIRE

Monsieur le Maire avertit les conseillers qu'à partir de septembre 2024, la navette qui transporte les enfants jusqu'à l'école de Bourseul ne fera plus qu'un arrêt celui de la commune de Plorec sur Arguenon.

PASSAGE EN DOMAINE PUBLIC

le dossier est reporté, d'autres parcelles sont à rajouter.

ORDURES MÉNAGERES au dernier trimestre 2024, les containers individuels vont être distribués aux administrés. La collecte devrait commencer en février 2025.

Le tri-sélectif reste en vigueur pour le plastique-papiers et le verre.

STATION D'ÉPURATION

Monsieur le Maire a reçu M LESLÉ et DANION qui s'occupent de la station d'épuration depuis que la commune n'a plus la compétence assainissement.

Des travaux vont y être réalisés pour augmenter les bassins et replanter des roseaux (travaux de renouvellement des massifs filtrants de STEP).

Ordre du jour :

Délibération 1 Lotissement « Le Clos Grasset » : devis SRTP

Délibération 2 Extension de la garderie : Avenant

Délibération 3 Site des Aulnays : Vaisselles, armoires, percolateur

Délibération 4 Cimetière

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 20 JUIN 2024**

Délibération 5 Débroussailleuse

Délibération 6 ADS-Association de Développement Sanitaire

Délibération 7 Matériel informatique école

Délibération 8 Vérification électrique du site des Aulnays

Délibération 9 Compte financier unique

Délibération 10 Fermeture du budget lotissement « La Louvelais »

Délibération 11 Rythmes scolaires année 2024-2025

Délibération 12 Régularisation de terrain

Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 20 JUIN 2024

Philippe DAULY

le Maire

M BRUNET Yves

Secrétaire de séance